Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville Du lundi 30 septembre 2019

Présents: M. GAUDEL Jean-François, M. DEVARENNE Grégoire, M. MARTIN Michel, M.

DELOFFRE Claude, M. LUSIER Alain, M. MAMPEY Jean Denis

Excusés: Monsieur BOUCHER Sébastien ayant donné procuration à Monsieur

DEVARENNE

Monsieur MARTIN Michel ayant donné procuration à Monsieur DELOFFRE Monsieur FOMBARON David ayant donné procuration à M. MARTIN Michel

Renouvellement contrat poste ROGER Renée

Après lecture du contrat de travail, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

 Accepte de renouveler le contrat de Mme ROGER, guichetière de l'agence postale pendant 1 an du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Travaux exploitation ONF 2019-2020

Monsieur le maire présente au conseil le programme de travaux d'exploitation ONF pour l'année 2019. Ces travaux concernent un encadrement de l'exploitation forestière ainsi que le cubage et classement des bois d'œuvre sur les parcelles 13, 30, 40 à 42. Il représente une estimation de 2856,00 € HT soit un montant TTC de 3427,20 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le programme de travaux pour les parcelles suivantes : 13, 30, 40 à 42

Programme de coupes 2020/2021

Le conseil municipal de VANDELEVILLE, fixe comme suit la destination des coupes 38 et 39 de l'exercice 2020/2021 : vente des bois en bloc et façonnés et partage sur pied entre les affouagistes des houppiers et taillis.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de répartir l'affouage par Feu
- fixe la taxe d'affouage à 70 €
- désigne comme garants responsables :
 - M MAMPEY Jean Denis
 - M DEVARENNE Grégoire
 - M LUSIER Alain
- fixe le diamètre à 1,30m des futaies à vendre à 35 cm.
- fixe le délai unique d'exploitation pour l'entrepreneur au 1^{er} juin 2021, pour les affouagistes au 31 Juillet 2021. Au-delà de cette date, l'affouagiste perdra ses droits.
- désigne l'ONF comme Assistant Technique à Donneur d'Ordre
- autorise le Maire à signer les contrats et conventions correspondants

Mise en vente des parcelles de 21 à 25 peuplements épicéas

Le garde forestier nous informe que les peuplements d'épicéas sont touchés par les scolytes et qu'ils seront hélas sous peu de temps secs sur pied et auront perdu toute ou presque de leur valeur marchande.

De ce fait, il demande à ce que la commune délibère sur la mise en vente sur pied des peuplements d'épicéas des parcelles de 21 à 25 tant que la majorité des bois apparait vert et conserve donc pour le moment de la valeur. La surface concernée est importante soit 21ha72.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour procéder à la coupe des épicéas dans les parcelles 21 à 25.

Motion maintien ou fin du service public ONF

L'ONF nous sollicite aujourd'hui pour notre soutien et notre aide. Voici leur texte :

Au niveau national, notre établissement traverse une crise sans précédent. L'état a décidé en 2006 que les établissements publics devaient doubler leur participation pour payer la retraite de leurs fonctionnaires. Cela s'est traduit, pour l'ONF, par une hausse de charge de 500 millions d'euros sur 10 ans et a créé un endettement de près de 360 millions d'euros. L'ONF pour équilibrer ses comptes a donc été obligé de réduire son personnel en supprimant l'équivalent de 4 personnes sur 10 ces dernières décennies.

Cette problématique nationale se répercute de plus en plus au niveau local : vous êtes l'une des 65 communes qui constituent notre Unité Territoriale (UT) Saintois et Côtes de Moselle et avant 2010, il y avait l'équivalent de 11,5 agents pour gérer ce territoire de presque 13 000 hectares. Aujourd'hui nous ne sommes plus que 6 agents à assurer l'ensemble de la gestion forestière. Nous devrions normalement être 8, mais le poste de notre responsable est gelé pour être supprimé prochainement et nous avons un poste non pourvu.

Le constat de cette division par deux des effectifs est simple et vous pouvez le faire :

- des agents beaucoup moins présents pour la surveillance générale et des coupes de bois en particulier. En effet, nous passons de plus en plus de temps à marteler, cuber et inventorier.
- le contact qui était avant physique, régulier ne se fait aujourd'hui bien souvent que par téléphone ou mail,
- la confiance que vous pouviez avoir en nous et en l'institution s'en trouve diminuée.

Malgré les mesures prises par l'ONF, la situation reste alarmante et une mission interministérielle a été chargée de proposer des pistes au gouvernement sur l'évolution de l'ONF. L'un des scénarios probables pourrait être de retirer les forêts communales du champ de l'ONF, ce qui reviendrait à supprimer le service public auquel vous avez droit.

L'Office National des Forêts est l'un des derniers services publics de proximité pour vos communes. Aurez-vous demain un fonctionnaire de l'état, indépendant et assermenté, pour vous aider dans la gestion de votre forêt afin qu'elle remplisse aussi bien sa fonction productive, sociale et environnementale ?

Voulez-vous que la forêt, patrimoine commun et milieu naturel, soit gérée par des entreprises privées qui se doivent de générer des profits ?

Vous pouvez nous aider, en délibérant pour le maintien de ce service public de proximité qu'est l'ONF.

Vote du conseil : 7 pour 2 abstentions

Adhésion IN PACT GL - CDG54

Notre collectivité est adhérente aux contrats groupe assurance statutaire et prévoyance proposés par IN PACT GL. Depuis le 1^{er} février 2019 et la création de la SPL « IN PACT GL », le CDG54 n'assure plus de missions facultatives. Les contrats d'assurance et la gestion des forfaits, tout comme les conseils statutaires, la médecine préventive et le RGPD, sont donc désormais portés par IN PACT GL et ne peuvent être proposés qu' à ses membres.

La commune accepte à l'unanimité d'acquérir une action d'une valeur de 100 € pour l'adhésion à IN PACT GL proposé par le centre de gestion de Meurthe et Moselle.

Mise en place RIFSEEP

Le conseil municipal décide d'octroyer une prime de 500 € par le biais du RIFSEEP à la secrétaire. Cette prime est de nature exceptionnelle pour l'année 2019.

Le conseil municipal restera libre les années suivantes de voter le montant d'une prime.

Fonds de concours 2019

La communauté de Communes de Colombey a renouvelé son opération fonds de concours pour 2019. Ce fonds permet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements, ne relevant pas directement de l'intérêt intercommunal, entre la communauté de communes et les communes membres.

Il est plafonné à 50% de la part restant à la charge de la commune après déductions des subventions obtenues.

Pour Vandeléville, les travaux de la restauration des cloches par l'entreprise CHRETIEN et la réfection de la toiture de l'église par l'entreprise MARQUES sont éligible, c'est donc une participation de 4348 € qui peut nous être octroyé. (sur une dépense de 14028 € ttc)

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter le versement du fonds de concours à hauteur de 4348 €.

Demande réduction tarif pour location salle du 31 08 par le loueur

Suite à un incident technique, le maire propose de faire une remise de 50 € pour les locataires de la salle. La trésorerie demande une délibération pour la validation de cette remise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la remise de 50 €.

Achat frigo salle communale + décision modificative

Suite à un incident technique le frigo de la salle est tombé en panne. Compte tenu du devis élevé pour la réparation de celui-ci, le maire propose au conseil l'achat d'un nouveau frigo d'une valeur de 922,80 €.

Il décide de proposer la décision modificative suivante en investissement :

- 930 € compte 2315
- + 930 € compte 2184 opération 546 achat frigo

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition du maire pour l'achat du frigo et la décision modificative.